

Enseignants-chercheurs : les universitaires grévistes doivent se déclarer

PARIS (AFP) — La ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse, va rappeler en début de semaine prochaine aux présidents d'université l'obligation légale des grévistes de se déclarer comme tout fonctionnaire, de sorte que puissent être opérées les retenues de salaire normales, a-t-on appris samedi auprès du ministère.

Une circulaire de la ministre sera adressée "lundi ou mardi" aux présidents d'université pour leur rappeler l'obligation de demander aux grévistes de se déclarer individuellement de manière à ce que les retenues sur salaire puissent être opérées en raison même de leur action de grève, a-t-on indiqué à l'AFP confirmant une information du Figaro.

"Il s'agit d'un simple rappel écrit de la loi", a-t-on souligné, ajoutant : "les enseignants-chercheurs sont des fonctionnaires d'Etat, ils sont d'ailleurs très attachés à leurs statut, ils doivent donc se conformer aux obligations qui incombent à tout fonctionnaire".

Le ministère fait valoir que Mme Pécresse a déjà plusieurs fois rappelé oralement aux présidents d'université cette obligation des grévistes de se déclarer, soulignant que plusieurs présidents d'université veillent déjà à procéder à cette comptabilisation.

C'est par exemple le cas de Bruno Sire, président de l'université Toulouse 1 (Sciens sociales : droit, économie, gestion).

S'agissant des personnels administratifs, il fait procéder à "un recensement des grévistes par les chefs de services", a-t-il expliqué interrogé à l'AFP.

Aux enseignants, il adresse un mail "chaque vendredi pour qu'ils disent s'ils font grève ou non et (il) fait procéder ensuite à un contrôle par l'administration".

"Les gens qui ne répondent pas, je considère qu'ils travaillent et je contrôle", a-t-il ajouté, affirmant qu'il n'avait rencontré "aucune contestation" à ce sujet.

"C'est normal. J'applique la loi et le principe « tout salaire mérite travail », c'est une simple question d'éthique et de responsabilité personnelle".

M. Sire précise qu'une retenue de 1/30e sur le salaire est opérée par journée de grève déclarée. Interrogé par l'AFP, le secrétaire général de la FSU, première fédération syndicale dans la fonction publique, Gérard Aschieri, a dénoncé "une petite opération politique tendant à discréditer les personnels en grève".

La mobilisation du monde de l'enseignement et de la recherche, qui aborde sa septième semaine, devrait se poursuivre avec comme nouvelle étape importante la participation à la journée d'action interprofessionnelle du 19 mars.